Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20241107-del99-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2024
Publication : 07/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 31 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	**33**	**24**

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi trente-un octobre à dix- huit vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Bruno FELICIANNE ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
M. Jean-Louis SAINSILY par M. Jocelyn SAPOTILLE
Mme Sylvie DAGONIA par M Bruno FELICIANNE
M. Martelin RATIER par M. Lucien BEAUZOR
Mme Karine GATIBELZA par M. Arthur MARICEL
M. Bruno REMI par M. Benjamin GRACCHUS
M. Patrick AJAS par Mme Francia ROSAMONT

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; Mme Anny GENIPA ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Clara RIGAH ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY

Date de la convocation

24 octobre 2024

Date d'affichage de la délibération

Adoptée par 21 voix 3 absentions (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL).

DELIBERATION N°2024/10/99

NOUVELLE TARIFICATION DU DISPOSITIF CNC

Par délibération n°2023/12/130 en date du 8 décembre 2023, le Conseil municipal a voté pour la revalorisation du tarif des actions Ecoles, collèges et lycées au Cinéma mis en place par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) comme suit :

TARIF SÉANCES CINÉMA

DÉSIGNATION	CONDITIONS	TARIF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20241107-del99-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2024
Publication : 07/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Ecoles, collèges et lycées au cinéma	Dispositif CNC, tarif national	**3,00 €**

Suite à la nouvelle tarification nationale imposée par le CNC, il convient de revaloriser le tarif des séances proposées aux scolaires dans le cadre du dispositif.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la nouvelle grille tarifaire suivante :

TARIF SÉANCES CINÉMA

DÉSIGNATION	CONDITIONS	TARIF
Ecoles, collèges et lycées au cinéma	Dispositif CNC, tarif national	**3,50 €**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer comme suit le tarif du DISPOSITIF CNC applicable au 1er novembre 2024 :

DÉSIGNATION	CONDITIONS	TARIF
Ecoles, collèges et lycées au cinéma	Dispositif CNC, tarif national	**3,50 €**

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission du représentant de l'Etat.

Adoptée par 21 voix 3 absentions (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL).

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE